L'Europe taille en pièces l'Education nationale

Si vous voulez dépecer un mammouth sans qu'il s'en aperçoive, il vaut mieux l'attaquer par les extrémités. Arrachez-lui un ongle, par exemple. C'est ce qui est en train de se passer dans l'académie de Rouen avec l'enseignement aux jeunes migrants.

Le service rectoral qui s'occupe de la scolarisation des primo-arrivants, le CASNAV, n'avait plus de quoi financer ses actions pour 2005-2006. Quand il y a des coupes claires dans le budget de l'académie, on taille d'abord sur les marges ; classique, quoi... Les classes de Français Langue Étrangère, par exemple, risquaient ainsi de fermer purement et simplement.

Là-dessus, quelqu'un a eu l'idée "salvatrice" : faire appel au Fonds Social Européen. Celui-ci a en effet accepté de financer les actions du CASNAV jusqu'à 45% (excusez du peu !). Mais voilà, il y a une condition : le FSE entend contrôler au plus près l'utilisation de ses fonds. En bonne logique libérale, pas question de les laisser à la libre disposition d'une bureaucratie inefficace de fonctionnaires trop payés, non mais ! Donc, pour faire moins de bureaucratie, on invente un nouvel organisme de contrôle, le GIP, dépendant du rectorat mais fonctionnant comme un cabinet d'audit privé auquel le FSE daigne confier la défense de ses intérêts... tout en le plaçant lui-même, pour plus de sûreté et moins de tracasserie administrative, sous le contrôle de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP, antenne régionale du ministère du Travail). Vous avez suivi ? Ah oui, au fait, GIP ne veut pas dire Groupe d'Intervention Policière, ni Gestion d'Intérêts Phynanciers, comme aurait dit le père Ubu, mais Groupement d'Intérêt Public.

Le GIP, comme tout organe comptable, fonctionne par année civile et non par année scolaire. Assurer les enseignements pour la rentrée est le cadet de ses soucis. La lourdeur des contrôles est telle qu'il a fallu attendre novembre, voire décembre, pour recruter les enseignants (vacataires, bien sûr !) et les coordonnateurs nécessaires au fonctionnement. De plus, rien n'oblige le FSE à reconduire le projet. Les enseignements commencés pourraient donc très bien s'interrompre en cours d'année scolaire. Ainsi, l'idée même de continuité du service public disparaît, écrabouillée par la dictature des chiffres.

Toujours dans le souci d'éviter la paperasserie, si nuisible dans la fonction publique, le GIP a décidé de remplacer les feuilles d'appel en usage dans les collèges par ses propres formulaires : trois formulaires différents à fournir par chaque enseignant vacataire pour chaque heure de cours, une fiche d'émargement avec les noms des élèves, une fiche de renseignements comptables, plus une autre fiche de renseignements. Autre joyeuseté : le tarif horaire des vacations ne dépend pas de la qualification de l'intervenant mais... du niveau scolaire des élèves !

Et ce n'est pas tout. En plus des inspections par les IPR ou IEN, les enseignants titulaires et vacataires pourront également être visités dans leurs classes par des contrôleurs de la DRTEFP ! Cette fois, aucun doute, c'est bien le statut qui est piétiné. Évidemment, les enseignants concernés se sont émus de ce flicage ainsi que de celui de leurs élèves. Car quand on travaille avec de jeunes migrants, on craint aussitôt que cela serve à la traque des sans papiers. Ils ont donc refusé d'utiliser ces maudits formulaires malgré la menace de suspendre les financements. Une intersyndicale doit se réunir pour les aider à résister à ce début de démantèlement du service public d'éducation. En tout cas, ils peuvent compter sur le soutien de Sud éducation Haute Normandie.

Sud éducation Haute Normandie

Sarkozy annonce l'expulsion de milliers d'élèves pendant les grandes vacances

Au journaliste du Monde qui lui demandait «Entendez-vous les protestations concernant les expulsions d'élèves en situation irrégulière ?», l'humaniste ministre de l'Intérieur répondit : «Oui, car on ne peut être ferme si l'on n'est pas juste. La solution consiste à ne pas reconduire les élèves à la frontière pendant l'année scolaire en cours. Mais ce n'est pas parce que des enfants sont scolarisés que les parents ont droit au séjour au-delà de la période scolaire. Notre politique d'immigration doit être à la fois ferme et humaine.»

En conséquence, par une circulaire du 31 octobre adressée aux préfets, Nicolas Sarkozy décide que «les enfants scolarisés depuis plusieurs mois pourraient achever leur année scolaire, mais à la fin de cette période, les parents en situation irrégulière devront regagner leur pays d'origine avec leurs enfants.» Les expulsions des jeunes majeurs scolarisés, et des parents sans papiers d'enfants scolarisés, sont donc officiellement suspendues jusqu'aux grandes vacances. La police n'ira plus chercher des enfants dans les écoles ou les centres de loisirs, il lui est maintenant recommandé «d'éviter [...] des démarches dans l'enceinte scolaire ou dans ses abords.» Mais nous ne sommes pas dupes. Ce qui vient de se passer, c'est l'expression d'une gêne du ministre sur le dossier des jeunes scolarisés sans papiers ; ça ne fonctionne pas comme prévu, ça bouge où il se passe quelque chose, les médias s'en mêlent, l'opinion publique est informée, expulser n'est plus si aisé... Le premier objectif du Réseau Education Sans Frontières (RESF) —révéler au plan national ce scandale de l'expulsion des jeunes scolarisés— est atteint. Si ce n'est pas LA victoire, c'est au moins un recul obtenu grâce à l'action de RESF, grâce au vaste mouvement de soutien, à la mobilisation, partout en France de profs, de parents d'élèves, de jeunes qui ont cette force d'indignation que beaucoup d'adultes ont perdue, grâce au regroupement de multiples syndicats, associations de défense des droits humains et des immigrés, d'élus, de citoyens... C'est un succès du réseau et c'est un camouflet pour celui qui donnait la consigne impérative aux préfets, le 9 septembre, de «savoir résister aux pressions de tels ou tels collectifs ou coordinations qui ne représentent qu'eux-mêmes» et qui leur demande aujourd'hui de nouer «un dialogue constructif» avec eux.

Mais les mesures actuelles ne sont qu'un coup de communication destiné à masquer un durcissement généralisé, à faire croire que le danger est passé et à casser cette mobilisation nationale. Nous sommes d'autant moins dupes que, depuis la parution de la circulaire du 31 octobre, les arrestations et placements de jeunes scolarisés et de leurs parents en centres de rétention en vue d'expulsion continuent à Paris, en Eure-et-Loir, en Moselle, dans la Nièvre, le Lot-et-Garonne, le Rhône... La vigilance s'impose donc pour obliger au respect d'une circulaire que des préfets n'appliquent pas en s'obstinant à faire du chiffre.



Il ne faut donc pas tomber dans le piège tendu mais réagir au contraire en dénonçant, parce qu'elle est scandaleuse et inacceptable, l'annonce des expulsions massives programmées pour les prochaines vacances d'été. Qui peut comprendre comment des expulsions déclarées inhumaines en octobre deviendraient tolérables en juillet ?

Evidemment, une circulaire ne peut en aucun cas régler la situation, c'est la loi qu'il faut changer. La revendication essentielle reste la régularisation, c'est-à-dire le titre «vie familiale et privée» pour tous ces jeunes dont la vie est désormais, pour la plupart, ici. Nous continuerons la défense, l'accompagnement et la protection de chacun au cas par cas. Mais c'est un véritable processus de régularisation collective qui doit être engagé.

Les délégués fédéraux de Sud éducation au RESF



Réseau Éducation Sans Frontières
Un site : www.educationsansfrontieres.org
Une liste d'information : Resf.info@rezo.net
Pour s'inscrire : http://listes.rezo.net/mailman/listinfo
Une adresse e-mail : educsansfrontieres@free.fr
Une adresse postale : RESFs/c EDMP 8, impasse Crozatier 75012 Paris

Rencontre nationale des collectifs RESF

La rencontre nationale (1) du 3 décembre 2005 a réuni 67 représentants des collectifs Réseau Education Sans Frontière qui ont débattu, échangé sur leurs pratiques, fait le bilan de cette année 2005 et envisagé l'avenir. Après la circulaire Sarkozy, quelles perspectives pour les temps qui viennent ? Comment structurer le réseau ? Quelle extension de son champ d'activité ? Un calendrier d'action constitué de trois temps forts a été retenu :

- Semaine d'action nationale autour du 1er février (semaine du 30 janvier au 4 février) : formes locales à définir, mais en se donnant le temps d'une préparation efficace pour réussir une mobilisation de grande ampleur qui manifeste le développement du Réseau.
- Initiative en avril (semaine du 3 au 8 avant les vacances de printemps) : AG publique, manifestation associant une prise de parole des jeunes sans papiers et des personnalités, sur le thème «ces jeunes qui font la France». A ce moment lancer un appel du type «Vous nous prenez pour qui ?»
- Nouvelle Semaine d'action nationale en Juin : marquant la vigilance du Réseau et au delà de la population, la volonté de tout faire pour empêcher des «déportations» massives pendant l'été.

Il nous reste six mois pendant lesquels il est vital de poursuivre et d'accroître la mobilisation, de diffuser les informations (2), notamment dans les établissements scolaires (pour contrer le risque de démobilisation, de désintérêt des médias et de l'opinion publique). Les 120 syndicats, associations, groupes divers… signataires de l'appel, doivent exprimer à nouveau, chacun à sa façon, leur condamnation de cette politique inhumaine, signifier que nous resterons unis et mobilisés et, qu'aux vacances 2006, face au défi sarkozien, nous serons au rendez-vous : nous nous opposerons aux «reconduites à la frontières» avec la même vigueur qu'aujourd'hui. Parce que, répétons-le, la place des enfants et des jeunes scolarisés n'est pas dans les centres de rétention, mais dans les écoles, les collèges, les lycées.

Les délégués fédéraux de Sud éducation au RESF

(1) Le compte-rendu complet de la réunion du 3 décembre est sur le site RESF.
(2) L'édition 2006 du guide pratique et juridique Jeunes scolarisés sans papiers : Régularisation, mode d'emploi vient de sortir.